

Affiché le 18/01/2023

Département du Cher

N°23/01
Commande publique

ARRETE
du Président de la Communauté de Communes des Trois Provinces

Décision prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil
communautaire.

Mission de maîtrise d'œuvre
Construction d'une petite crèche

*Vu les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire 20-053 en date du 11 juillet 2020 autorisant le
Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des
marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les
crédits sont inscrits au budget ;
Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations com-
mandées ;*

ARRETE

Article 1^{er} : Le marché 2022-02 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une
petite crèche sur la commune de Sancoins est attribué comme suit ;

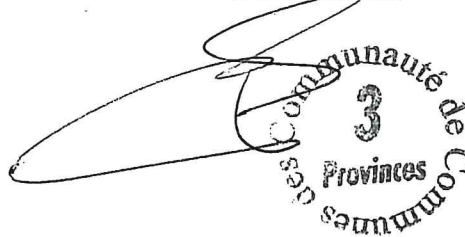
Désignation du lot	Nom de l'attributaire	Adresse	Forfait provisoire HT
Lot unique	SPIRALE 03	8, Bd Charles Louis Philippe 03000 MOULINS	56 350.00 € HT

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse a été faite conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Sancoins, le 2 janvier 2023

Le Président,
Pierre GUIBLIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/01/2023

Application agréée E-legalite.com